

Rapport annuel 2021
de la Commission de Surveillance de
Marneffe

Table des matières

| | |
|--|----------|
| <u>1.La Commission de Surveillance</u> | <u>3</u> |
| <u>1.1.Composition.....</u> | <u>3</u> |
| <u>1.2.Fonctionnement</u> | <u>3</u> |
| <u>1.3.Traitement des demandes des personnes détenues.....</u> | <u>4</u> |
| <u>2.L'établissement pénitentiaire concerné</u> | <u>4</u> |
| <u>3.La surveillance.....</u> | <u>4</u> |
| <u>3.1.Thématiques principales relevées par la CdS.....</u> | <u>5</u> |
| <u>3.2.Thématique transversale de l'année 2021 :</u> | |
| <u>L'infrastructure</u> | <u>5</u> |
| <u>4.Le droit de plainte</u> | <u>5</u> |
| <u>5.Les trois principales conclusions et recommandations de la CdS pour l'année 2021.....</u> | <u>6</u> |
| <u>6.Principaux défis de la CdS et principaux axes de travail pour l'année 2022 :</u> | <u>7</u> |

1. La Commission de Surveillance

1.1. Composition

La Commission de surveillance des établissements pénitentiaires de Huy et Marneffe se compose de :

Une présidente : DELLISSE Adeline

Une vice-présidente : d'UDEKEM d'ACUZ Thérèse

A partir du 17 décembre 2021, les rôles ont été inversés : Mme d'UDEKEM d'ACUZ a été nommée présidente et Mme DELLISSE a été nommée vice-présidente.

Des Juristes :

TROKAY Julie - Présidente de la commission des plaintes

Des membres :

BODART Florian

CHEVALIER Pauline - Membre assesseur de la commission des plaintes

GOSSIAUX Alexandre (depuis septembre 2021)

LAMBRECHTS Julie (jusqu'en avril 2021)

LECLOUX Caroline - Membre assesseur de la commission des plaintes

MARSDEN André

NIGOT Colette - secrétaire

PIRARD Colin (depuis décembre 2021)

La commission de surveillance est toujours incomplète. Nous sommes à la recherche d'un médecin et d'un juriste.

1.2. Fonctionnement

En 2021, nous poursuivons sur le même mode de fonctionnement que fin 2020, la commission commence à avoir de bonnes habitudes de travail.

Chaque mois, un commissaire est désigné commissaire du mois et se rend dans les établissements pénitentiaires de Huy et Marneffe une fois par semaine. Le commissaire rencontre les détenus qui le souhaitent, éventuellement différents intervenants de la prison, visite les locaux de la prison et fait un rapport de ses constats à la CdS.

La commission se réunit chaque premier lundi du mois afin de débattre des constats du commissaire du mois, de discuter des priorités pour le ou les mois qui suivent, de ce que nous souhaitons que la présidente rapporte auprès de la direction et d'éventuels points d'organisation et de fonctionnement internes.

En fonction de la situation sanitaire, ces réunions ont lieu soit à la prison de Huy, soit en visioconférence.

Nous avons eu un moment d'échange constructif entre tous les membres de la commission et les directrices afin de discuter le contenu du rapport annuel 2020 et de mettre en place une manière de communiquer et de travailler qui convienne à tous. Cette rencontre fut bienvenue et a grandement facilité le travail par la suite. Nous avons prévu une rencontre similaire autour du rapport annuel 2021. 3 commissaires ont rencontré les membres du SPS et du SAD de manière à comprendre le rôle de chacun et assurer un échange plus fluide des informations. Il a été décidé que la communication avec le SPS passe par la direction de manière à transmettre la demande d'information à la personne responsable du dossier.

La présidente rencontre la directrice principale de l'établissement une fois par mois. Ces rencontres ont été remplacées à deux reprises par des vidéoconférences. Lors de ces

rencontres, nous échangeons sur des problématiques globales rencontrées dans l'établissement pénitentiaire. Les situations individuelles qui demandent un contact ou des explications de la part de la direction, sont directement traitées par le commissaire du mois de préférence par mail. Les réponses sont données soit lors du passage du commissaire dans l'établissement soit par téléphone mais pas par mail (trop chronophage et pas assez explicite)

1.3. Traitement des demandes des personnes détenues

La plupart du temps, la commission est interpellée par le détenu, soit via la boîte aux lettres de la commission soit directement dans les couloirs. L'an dernier, nous avons soulevé le problème de l'emplacement de la boîte aux lettres (juste devant la fenêtre du centre dans lequel les agents pénitentiaires surveillent l'établissement). Les détenus nous avaient signalé qu'ils n'avaient pas envie d'être étiquetés comme un détenu qui se plaint. Depuis lors, la direction a placé une boîte aux lettres par étage, ce qui permet aux détenus d'être plus discrets dans leur correspondance avec la commission. Néanmoins, depuis lors nous recevons des fiches F4 qui ne nous sont pas destinées, ceci peut être problématique pour le détenu car la boîte n'est relevée qu'une fois par semaine, la fiche message sera donc transmise avec beaucoup de retard à son réel interlocuteur. Nous allons apposer des autocollants avec notre logo plus visibles sur nos boîtes afin de pallier à ce problème.

La prison de Marneffe a connu un lockdown de 3 semaines en novembre - décembre 2021 durant lequel l'accès à l'E.P. nous a été interdit

Pendant certaines périodes, nous ne pouvions pas entrer dans le cellulaire. Nous avons remarqué que cette mesure était fortement liée aux agents pénitentiaires présents sur place car cette interdiction variait d'une semaine à l'autre sans raison. La direction a confirmé qu'il n'y avait pas d'interdiction de sa part. Nous avons toujours accès à un local dans lequel nous pouvons rencontrer des détenus. Certains commissaires préfèrent travailler ainsi plutôt que de rentrer dans le cellulaire pendant les périodes où le taux d'infection au coronavirus est élevé. Les agents pénitentiaires ne sont par contre pas toujours très coopératifs. Parfois, nous avons dû attendre plus d'une heure avant qu'un détenu nous soit envoyé, sans raison ou découvrir que le détenu était absent ou ne désirait plus nous voir. Ces petits accrocs ponctuels ont compliqué la tâche des commissaires et étaient liés à la bonne ou mauvaise volonté des agents du centre.

En 2021, nous avons été interpellé 71 fois par les détenus : 6 demandes relevaient de la sécurité, l'ordre et la discipline, 1 demande relevait des soins de santé, 21 des conditions de détention, 8 concernaient des contacts extérieurs et familiaux, 12 le régime et les activités, 16 le plan de détention et d'aménagement de la peine et enfin 4 demandes étaient d'ordre personnel.

2. L'établissement pénitentiaire concerné

Le bâtiment à Marneffe a été construit au XIX^{ème} Siècle et est devenu un Centre Pénitentiaire École (CPE). Marneffe propose un régime communautaire semi-ouvert pour des détenus hommes condamnés. Tous les détenus sont encouragés à occuper un poste de travail ou suivre une formation qualifiante (horticulture, maçonnerie, soudure) ou non (kariste, ...) pour se préparer ainsi à leur future libération. Après 16h00, différentes activités récréatives encadrées sont proposées ainsi que des formations.

La crise sanitaire actuelle entrave le fonctionnement du centre pénitentiaire de Marneffe, peut-être un peu plus que d'autres EP de par le fait que le régime communautaire qui fait son intérêt est difficile à mettre en œuvre tout en respectant les mesures sanitaires en vigueur.

Le bâtiment est également vieillissant, ce qui en compromet la salubrité, ce sujet sera détaillé au point 3.2. du présent rapport.

3. La surveillance

3.1. Thématiques principales relevées par la CdS

1. L'alimentation :

- Suite aux plaintes récurrentes des détenus en 2020, une enquête alimentaire a été faite en janvier 2021 : plusieurs détenus ont reçu une feuille où inscrire le menu, les quantités et des commentaires.

Remarques générales : les quantités sont suffisantes (objectivées par les commissaires lors de leur visites à midi) - le menu se répète chaque semaine - Pour nous, le principal souci est que le menu n'est pas équilibré : pas de légumes le soir et pas toujours à midi - beaucoup de féculents (6 tranches de pain tous les soirs même si il y a des pâtes à midi) - par contre points positifs : 2 à 3 fruits par semaine (toujours les mêmes) et 2 desserts lactés.

La direction nous fait remarquer que le choix des menus (14) est aussi établi en fonction des désidératas des détenus et les légumes n'ont pas beaucoup de succès ... L'engagement en mars d'un nouveau chef en cuisine a entraîné une nette amélioration (plus de plaintes).

2. L'impact du Covid sur le plan de détention et les contacts extérieurs

- Les PS et CP ont été interdites jusqu'au 24 mai 2021, ce qui a eu un impact sur le plan de détention des détenus. Nous en avons discuté avec la direction. Celle-ci a refusé d'octroyer des permissions spéciales car plus de la moitié des détenus y auraient eu droit et les quarantaines au retour auraient été impossibles à organiser. A partir de fin mai, des PS ont été octroyées mais uniquement dans le cadre du trajet de réinsertion.

- Plainte de 3 détenus qui étaient dans l'impossibilité d'organiser leur sortie en fin de peine. La direction nous a conseillé de les envoyer au SAD, ce que nous avons fait.

- Suite à plusieurs plaintes concernant des retards dans les rendez-vous avec le SPS (en télétravail 3 jours/semaine), une réunion avec l'équipe psycho-sociale a été organisée par la directrice responsable. Cela nous a permis de prendre conscience des nombreux délais légaux qui font que l'élaboration du dossier peut prendre jusqu'à 6 mois. Nous avons pu discuter d'un canal de communication qui satisfasse toutes les parties.

- En novembre, vu les congés légaux et la semaine de vacances du médecin, les détenus de retour de PS et CP sont restés plus d'une semaine en quarantaine dans la section 4 (préau tôt le matin - pas de cuisine - pas de vie sociale). Les AP, vu le climat tendu, ont laissé les portes ouvertes (à l'origine de l'épidémie de Covid qui a suivi et conduit au lock-down de la prison pendant 3 semaines ???). Nous avons demandé si une solution pouvait être trouvée qui soit plus sûre sur le plan sanitaire et plus respectueuse des droits des détenus. La 3ème dose de vaccin a solutionné ce problème puisque le détenu complètement vacciné ne doit plus faire de quarantaine.

- Pendant l'été, plaintes de plusieurs détenus liées au retard dans leur dossier car leur directrice était en vacances pour un mois. La direction nous a expliqué qu'elles ne se remplacent pas pendant leurs congés et qu'il est préférable pour le détenu que son dossier soit rendu en retard plutôt qu'un avis de carence qui le reporte de minimum 3 mois.

Par contre, suite à l'absence pour cause de maladie d'une directrice en décembre, les dossiers ont été repris par les 2 autres directrices et il n'y a quasi pas de retard. Pas de plaintes à ce sujet.

- Les visites à table ont été supprimées jusqu'à fin août. Elles ont repris section par

section. Les détenus étant appelés un à un. S'il y a du retard ou si c'est l'heure du changement d'équipe, certains détenus ont une visite fortement raccourcie (la femme d'un détenu a fait 3 heures de route pour voir son mari 25 minutes). La direction a réagi très rapidement à notre interpellation et a demandé à l'adjudant-chef d'améliorer cette organisation. Plus de plaintes jusqu'en novembre où la direction a de nouveau réagi rapidement à notre interpellation.

Les visites par vidéo ont lieu le dimanche matin à partir de 9h - durée 20 minutes. L'organisation dépend fortement de l'équipe en place. Certains chefs quartier installent le matériel à 8h30, d'autres commencent à 9h et la visite s'en trouve écourtée. Nous l'avons aussi signalé à la direction.

- nombreuses plaintes concernant l'absence de téléphone en cellule. Ils ont été placés en mars.

- D'autre part, l'absence des formations puis la reprise de celles-ci au compte-gouttes, la diminution des activités prévues habituellement en fin d'après-midi, l'interdiction temporaire d'utiliser les cuisines des sections, l'absence de douches quotidiennes ont été vécues par les détenus comme une double peine. Plusieurs détenus ont regretté d'être venus à Marneffe car ils se retrouvaient 23h sur 24h dans des cellules inconfortables sans pouvoir profiter du régime de semi-liberté qui est le principal atout de l'établissement. La direction et les agents ont tenté d'atténuer l'impact de la pandémie sur le moral des détenus mais sans grand succès.

3. L'Organe de Concertation des Détenus

Nous avons interpellé la direction car il a été supprimé au début du confinement et n'a pas été remis en route à cause de soucis pour trouver des délégués. La directrice responsable nous a assurés qu'il serait remis en route en 2022

4. Biens propres

- plusieurs plaintes concernant des dégradations d'objets. Quand il s'agit d'objets abîmés lors d'une fouille ou d'un transfert par un membre du personnel, l'assurance de la prison intervient. Suite à notre interpellation à ce sujet, le détenu a été indemnisé. Par contre, si le bien est abîmé même accidentellement par un autre détenu, la prison n'intervient pas. Les lunettes d'un détenu ont été démolies par un autre détenu lors d'un jeu de ballon. Aucun des deux n'était en mesure d'assumer les frais (240 euros). D'après nos renseignements, le détenu peut demander à être vu par le médecin et un opticien pour faire un devis et demander ensuite une aide au CPAS via le SAD. Cette information devrait, à notre avis, lui être communiquée immédiatement après l'accident par l'EP ce qui n'a pas été le cas. Le détenu a dû emprunter de l'argent pour ses nouvelles lunettes. L'intervention du CPAS a posteriori est moins évidente. La direction en a pris bonne note et veillera à ce que l'information correcte parvienne au détenu

3.2. Thématique transversale de l'année 2021 :

L'infrastructure

D'une manière générale, l'infrastructure est très vétuste et très délabrée (ex : le plancher du bureau de la directrice principale menace de s'effondrer - le plafond d'une cellule et d'un local administratif s'est effondré en 2020, heureusement sans dégâts autres que matériels). Cependant les normes de sécurité et d'entretien sont respectées. Une suggestion : adopter un registre d'entretien et de sécurité.

Il y a peu de cellules individuelles (25) - 49 cellules double et 8 cellules triple. Le wc présent dans la cellule est séparé par un petit muret (pas de rideau) d'où pas d'intimité et passage des

odeurs. Les fenêtres s'ouvrent ce qui permet une aération mais permet aussi aux détenus de jeter des débris dans la cour ce qui attire les rats. Le téléphone a en fin été installé en cellule en mars 21.

Le plafond de certaines cellules qui s'était effondré en 2021 sera refait en février 2022.

Le sol des section 4, 5 et 6 est en carrelage mais celui des section 2 et 3 est en plancher qui a été recouvert d'un balatum en très mauvais état et donc quasi impossible à nettoyer (ex : cellules 205 et 216)

Les détenus disposent d'une cuisine par 2 sections qui est accolée au bloc de douches.

Les douches sont en cours de réfection depuis mars 2021 (100 jours calendrier). Le premier bloc (3 douches pour 2 sections) a été terminé fin novembre mais vu le lock down, l'ingénieur n'est pas venu pour la réception provisoire en décembre. Celle-ci a eu lieu le 17 janvier 2022. Des lésions à la peinture sont apparues après 4 semaines d'utilisation. La Régie des bâtiments a été immédiatement prévenue et une rencontre avec l'entrepreneur est prévue pour solutionner ce problème et éviter qu'il se reproduise dans les autres blocs de douches. Des douches provisoires ont été installées dans la cour. Elles ont été utilisées très peu de temps car, selon la direction, le matériel était trop fragile et elles ont été démontées en janvier 2022. Les détenus n'ont de ce fait plus droit qu'à une douche tous les deux jours alors que certains effectuent des travaux lourds. Nombreuses plaintes à ce sujet tant des détenus que des AP. La direction a expliqué la situation en mai mais l'information n'est plus passée depuis (15 plaintes en juin !). Elle ne tolérera un absentéisme lié à l'absence d'une douche quotidienne. La salle de body est en réfection depuis 3 ans. Les appareils sont stockés dans un local et attendent d'être homologués.

La VHS se trouve dans une maison à l'entrée du site et se compose de 3 pièces spacieuses et agréables avec une cuisine.

Il y a 3 petits parloirs dans le couloir d'accès au cellulaire.

Le personnel dispose d'un bloc sanitaire pour hommes et d'un bloc sanitaire pour dames séparés ainsi que de 2 douches.

La cuisine est spacieuse, propre et bien équipée. Elle devrait cependant être rénovée en 2022. Le linge de l'E.P. et des détenus est lavé au sein de l'EP. Cela a créé des tensions avec les détenus car du linge personnel a été abîmé lors des lessives.

D'autre part, les mesures de protection individuelle prévues par le RGPT pour les travailleurs actifs en extérieur sont peu appliquées.

Fin février 2022, la directrice rencontrera Monsieur Noël de la Régie des Bâtiment pour avancer sur un master plan de rénovation complète de l'E.P. Elle s'en réjouit mais espère qu'il se concrétisera car plusieurs plans ont déjà été élaborés ces dernières années sans se concrétiser !

4. Le droit de plainte

- *Nombre de plaintes introduites / personne détenue : 10*
- *Nombre de décisions rendues : 10*
- *Nombre d'abandon ou de retrait de plaintes : 0*
- *Nombre de plaintes manifestement irrecevables : 7*
- *Nombre de plaintes transmises à la CdS pour médiation : 0*
- *Nombre de médiation ayant abouti / échoué: 0*
- *Nombre d'audiences tenues par la CdP : 2*
- *Nombre de décisions rendues à juge unique (sans audience): 8*
- *Chiffres à propos des décisions (recevables, fondées, recours, suspension) .*
Plainte fondée : **1**
Plainte non fondées : **2**

- *Quelles sont les grandes tendances qui se dégagent dans le cadre de l'exercice de la mission juridictionnelle des CdP ?*

La CdP reçoit globalement peu de plaintes.

La plupart concerne des contestations de congés pénitentiaires ou permissions de sorties, ce qui ne rentre pas dans le champ d'application de la CdP.

Il est difficile de dégager une tendance jurisprudentielle vu le peu d'audiences tenues cette année (2).

- *Quelles sont les éléments positifs relevés par la CdP dans le cadre du traitement des plaintes ?*

Il existe une bonne collaboration avec la Direction qui rédige des dossiers de défense extrêmement complets, ce qui permet d'avoir une vue d'ensemble complète de la situation avant l'éventuelle audience.

- *Quels sont les principales difficultés rencontrées par la CdP dans le cadre du traitement des plaintes ; proposer des voies de progrès / des solutions pour y remédier?*

Le seul problème rencontré l'a été lors d'une audition de témoin à l'audience. Ce témoin n'a pu participer à sa journée de travail parce que nous l'avions convoqué. Il serait opportun - dans la mesure du possible - de permettre aux détenus qui travaillent de s'absenter ponctuellement de leur fonction lorsqu'ils sont appelés à témoigner.

- Les réunions mensuelles permettent d'enrichir les échanges entre les deux commissions (CdS et CdP).

La CdP peut ainsi relayer à la Cds des situations problématiques qui ne relèvent pas du droit de plainte.

Les échanges permettent également de clarifier le rôle du commissaire du mois dans sa mission de relai entre le détenu qui souhaite déposer plainte et la CdP. La CdP dispose de l'appui très efficace d'une juriste qui réagit promptement et opportunément dès qu'une plainte est déposée et facilite grandement le travail de la commission.

5. Les trois principales conclusions et recommandations de la CdS pour l'année 2021

Conclusions

- La vétusté des infrastructures affecte le bien-être des détenus et du personnel
- Le plan de détention a été mis à mal par le Covid et les problèmes d'organisation de quarantaine au retour de PS et CP doivent être anticipés si le taux de contamination repartait à la hausse
- L'organisation des visites à table et/ou virtuelles qui sont parfois fortement écourtées doit être revue.

Recommandations

- Vérifier avec la direction et le SPS que les détenus en fin de peine ont la possibilité d'organiser leur sortie (logement, travail, ...)
- Insister auprès de la direction et vérifier que l'organisation des visites à table ou par vidéo permette aux détenus d'avoir un temps de visite correct et identique pour tous.
- Insister auprès de la direction pour que l'ODC reprenne en 2022 et que nous puissions en obtenir les pv à défaut de pouvoir y assister comme observateurs.

6. Principaux défis de la CdS et principaux axes de travail pour l'année 2022 :

- L'annonce d'un nouveau master plan de rénovation est une bouffée d'oxygène bienvenue dans un contexte de pandémie très lourd tant pour la direction que pour le personnel et les détenus. Il importera de vérifier qu'il se concrétise !
- Certains jours les détenus n'ont pas accès à leur formation suite à un taux d'absents élevés dans une des brigades. Il importera de vérifier que les formations ont lieu et qu'elles sont en adéquation avec les demandes des détenus
- Marneffe est une des rares prisons sous-peuplées. Il serait intéressant de rechercher pourquoi et si des propositions peuvent être faites. La direction propose à ce sujet une réunion en septembre car elle travaille à un élargissement du cadre d'accueil et il serait intéressant de voir si des effets positifs se font sentir.